

SECTION 1 IDENTIFICATION

Appellation commerciale du produit: Perfect
Utilisation recommandée pour: Nettoyant tapis et tissus d'ameublement
 Pour un usage industriel, institutionnel et en usine
Restrictions d'utilisation: alimentaire uniquement
Fabricant: Maxim Chemical International Inc.
 1607 Derwent Way, Delta, B.C. Canada V3M 6K8
 (800) 663-9925
**Numéro de téléphone d'urgence / Numéro
 24 heures :** Canada: Canutec 613-996-6666
 U.S.A.: Chemtrec 800-424-9300

SECTION 2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Dangers physiques: LIQUIDES INFLAMMABLES – Catégorie 3
Dangers pour la santé: AUCUN
Éléments d'étiquetage:



Mention indicateur : Attention
Mention de Danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Conseils de Prudence:

Prévention: P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
 P243 Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
 P280 Porter des gants de protection. Porter une protection oculaire/un écran facial.
 P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Interventions: P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever / Enlever immédiatement tout vêtement contaminé. Rincer la peau avec de l'eau / douche.
 P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser un extincteur à eau pulvérisée, un émulseur incendie ou un agent chimique sec pour l'extinction.
Stockage: P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
Élimination: P501 Éliminer les contenus/le contenant dans une installation approuvée pour l'élimination des déchets.

SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

| Ingrédient | Environ Pds.% | Numéro CAS |
|----------------------|---------------|------------|
| Alcool isopropylique | 1-3 | 67-63-0 |

SECTION 4 PREMIERS SECOURS

Inhalation: Transporter immédiatement la victime concernée à l'air libre. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Contact avec la peau: Rincer immédiatement la zone exposée avec de l'eau et du savon pendant au moins 10 minutes. Si l'irritation persiste, ou si le contact a été prolongé, obtenir des soins médicaux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
Contact avec les yeux: Rincer immédiatement avec de l'eau chaude courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes pendant le rinçage. Retirer les lentilles de contact, le cas échéant, si celles-ci peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation persiste, répéter le rinçage et recourir immédiatement à de l'aide médicale.
Ingestion: Ne pas faire vomir. Si la victime est pleinement consciente, lui faire boire beaucoup d'eau potable afin de diluer le produit. Ne jamais administrer quoi que ce soit par la bouche si la victime est inconsciente, perd rapidement conscience ou présente des convulsions. Appeler un médecin.

Si des irritations surviennent ou persistent, consulter un médecin.

SECTION 5 MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Moyens d'extinction: Brouillard d'eau, mousse antialcool ou produit chimique sec.

Inflammabilité: Liquide et vapeur inflammables.

Point de rupture: 45 ° C Coupe fermée Pensky Martens.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie: Ne pas utiliser d'extincteur au CO2 sur cette substance. Utiliser uniquement de l'eau pulvérisée ou de la mousse appropriée. Ne pas utiliser de composés organiques sur cette substance. Porter un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH/MSHA pour les situations de lutte contre le feu. Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir toutes les surfaces limitrophes exposées au feu.

Risques inhabituels d'incendie/explosion: Évitez la chaleur, les flammes et les étincelles. Éviter le contact avec les aldéhydes, les halogènes, les acides forts, les oxydants forts, les bases, les amines, l'oxyde d'éthylène, les hydrocarbures halogénés, les isocyanates, ne pas utiliser avec des appareils en aluminium à des températures supérieures à 50 ° C (120 ° F).

Produits de décomposition dangereux: Oxydes de carbone.

SECTION 6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions pour la protection de l'environnement: ne pas rejeter dans l'environnement ou une source d'eau.

Mesures à prendre à prendre en cas de dispersion ou de déversement du produit: porter un équipement de protection. Conscrire la substance déversée avec des matériaux absorbants, puis s'en départir dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Ne pas laisser le produit s'infiltrer dans les égouts. Dans le cas contraire, éliminer la substance récupérée conformément à toutes les réglementations locales, nationales ou fédérales.

SECTION 7 MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à prendre lors de la manutention et du stockage: utiliser une hygiène industrielle appropriée. Ne pas laisser entrer en contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les pulvérisations ou brouillards. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart des substances incompatibles. Maintenir le récipient hermétiquement fermé entre les utilisations. Ne pas laisser à la portée des enfants. Conserver à des températures inférieures à 30°C (86°F) et au-dessus de 5°C (41°F).

SECTION 8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

Limites d'exposition:

OSHA (PEL): S.O.

ACGIH TLV: S.O.

Autre limite d'exposition: S.O.

Contrôles d'ingénierie appropriés: Ventilation générale adéquate.

Interventions de protection individuelle/Équipements de protection individuelle:

Gants: Des gants non perméables (caoutchouc, nitrile) sont recommandés.

Masques/Lunettes de protection: Utiliser des lunettes de protection chimique ou des lunettes de sécurité.

Appareil respiratoire: Ventilation générale adéquate ou ventilation par aspiration locale pour la pulvérisation et la vaporisation dans les zones confinées. Utiliser un respirateur approuvé par le NIOSH ou un respirateur contre les vapeurs organiques si l'exposition dépasse les limites d'exposition professionnelle.

Tablier: Selon les conditions d'utilisation.

Bottes: Selon les conditions d'utilisation.

Autres équipements de protection: Bassin oculaire, douche de sécurité et vêtements de protection complets recommandés dans la zone de travail immédiate.

SECTION 9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence: Liquide clair de couleur ambre.

Odeur: Senteur fruitée.

Seuil d'odeur: S.O.

pH: 9,0 – 9,5

Point de fusion/Point de congélation: S.O.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: S.O.

Point d'éclair: 45 ° C Coupe fermée Pensky Martens.

| | |
|--|---------------------------------|
| Taux d'évaporation (eau = 1): | S.O. |
| Inflammabilité: | Liquide et vapeur inflammables. |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité: | Aucun. |
| Pression de vapeur: | S.O. |
| Densité de vapeur: | S.O. |
| Densité relative/Gravité spécifique (Eau = 1): | 1,0 à 20°C |
| Solubilité(s): | Soluble dans l'eau |
| Coefficient de partition: n-octanol/eau: | S.O. |
| Température d'auto-inflammation: | Non inflammable |
| Température de décomposition: | S.O. |
| Viscosité: | S.O. |

SECTION 10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|---------------------------------------|---|
| Réactivité: | S.O. |
| Stabilité chimique: | Stable dans des conditions de stockage normales. |
| Possibilité de réactions dangereuses: | S.O. |
| Conditions à éviter: | Tenir éloigné des sources de chaleur, des étincelles et des flammes nues. Éviter le travail à chaud et les sources d'inflammation sur ou à proximité de contenants vides. Températures supérieures à 30°C (86°F) et inférieures à 5°C (41°F). |
| Incompatibilité: | Éviter le contact avec les aldéhydes, les halogènes, les acides forts, les oxydants forts, les alcalis, les amines, l'oxyde d'éthylène, les hydrocarbures halogénés, les isocyanates. |
| Produits de décomposition dangereux: | Oxydes de carbone. |

SECTION 11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

| | |
|-----------------------------------|---|
| Voies d'exposition probables: | Ingestion, contact avec la peau et les yeux. |
| Symptômes: | Un contact prolongé peut causer une légère irritation de la peau et des yeux. Voie orale > 2000 mg/kg, cutanée > 2000 mg/kg |
| Estimations de la toxicité aiguë: | Non répertorié par le NTP, le CIRC, l'OSHA et l'ACGIH |
| Cancérogénicité: | |

SECTION 12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

S.O.

SECTION 13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes recommandées d'élimination des déchets: réutiliser le cas échéant. Dans le cas contraire, éliminer la substance récupérée conformément à toutes les réglementations locales, nationales ou fédérales.

SECTION 14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Ce produit est classé comme « non inflammable, non dangereux, non restreint » à des fins de transport.

RTMD canadien

| | |
|---|---|
| Numéro d'identification ONU: | 1993 |
| Désignation officielle de transport de l'ONU: | LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A., (alcool isopropylique, d'limonene) |
| Classe(s) de danger pour le transport: | 3 |
| Groupe d'emballage: | III |

SECTION 15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

INFORMATIONS RELATIVES À LA COTE DE DANGER

- 4 = Extrême
 3 = Élevé
 2 = Modéré
 1 = Léger
 0 = Négligeable

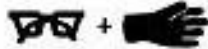
SIMD

| | |
|---|----------------|
| 0 | Santé |
| 2 | Inflammabilité |
| 0 | Réactivité |
| A | Personnel |

A = Gants, B = Gants et lunettes de protection

C = Lunettes de protection, gants et tablier

Protection SIMD
 Groupe B



Toutes les informations pertinentes relatives aux dangers ont été fournies dans cette fiche de données de sécurité, conformément aux exigences de l'administration américaine de la santé et de la sécurité occupationnelle (29 CFR 1910.1200), des normes étatiques équivalentes des États-Unis et des normes du système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail du Canada (RCR 4).

SECTION 16 AUTRES INFORMATIONS

Liste des acronymes:

| | |
|-----------------------|---|
| ACGIH | American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux) |
| CRF | Code des Règlements Fédéraux (Code of Federal Regulations) |
| SIMD (HMIS) | Système d'Identification des Matériaux Dangereux (Hazardous Materials Identification System) |
| CIRC (IARC) | Centre International de Recherche sur le Cancer (International Agency for Research on Cancer) |
| FDS (SDS) | Fiche de Données de Sécurité (Safety Data Sheets) |
| MSHA | Mine Safety and Health Administration (Loi sur l'administration de la santé et de la sécurité dans les mines) |
| S.O. | Sans objet (Non disponible) |
| NIOSH | National Institute for Occupational Safety and Health (Institut américain pour la sécurité et l'hygiène professionnelles) |
| NTP | National Toxicology Program (Programme de toxicologie national des États-Unis) |
| OSHA | Occupational Safety and Health Administration (Administration de la santé et de la sécurité occupationnelle) |
| PEL | Permissible Exposure Limit (Limite d'exposition admissible) |
| TDMD | Transport De Marchandises Dangereuses |
| TLV | Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition) |
| ONU (UN) | Organisation des Nations- Unies (United Nations) |
| SIMDUT (WHMIS) | Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (Workplace Hazardous Materials Information System) |

Il incombe à l'utilisateur de fournir un milieu de travail sécurisé, en appliquant les informations sur la santé et la sécurité contenues dans ce document comme guide. **Maxim Chemical International Inc.** n'acceptera aucune responsabilité pour les dommages ou pertes résultant de la mauvaise manipulation et de l'utilisation de ce produit.

Les informations fournies dans la FDS ont été obtenues à partir de sources récentes et sont jugées fiables.

PRÉPARÉ PAR: Service technique/Division de la réglementation DERNIÈRE MISE À JOUR: août 26, 2022